

Création dune succursale avec un statut étudiant étranger ?

Par ELMI, le 24/04/2011 à 14:33

Bonjour,

je suis étudiant Tunisien en France depuis 2006, titulaire dun BTS et une licence et actuellement je suis en master. Ma carte de séjour et une carte étudiant temporaire.

En Tunisie mes parents on une société SARL, et on voudra crée une succursale ou une filiale en France.

Ma question: avec la carte de séjour temporaire étudiant puis-je crée la succursale ou la filiale et est ce que je peut être gérant ?

merci pour vos réponses

Par mimi493, le 24/04/2011 à 15:25

vous devez avoir une autorisation de travail compatible avec ce statut.

Par ELMI, le 24/04/2011 à 22:32

merci pour votre réponse comment faire pour avoir une autorisation de travail ? il faut s'adresser a qui ?

merci			

Par mimi493, le 25/04/2011 à 14:24

Direction départementale du travail